

Saint Simon

ENVIRONNEMENT

RETROSPECTIVE 2017

* URBANISME :

- Plan local d'urbanisme

Le Conseil de Toulouse Métropole a arrêté le 3/10/2017 le futur Plan Local d'Urbanisme (PLUi-H).

La mairie a tenu compte de nos demandes de protection du quartier qui se traduisent dans ce document d'urbanisme.

Dés à présent la construction de logements collectifs est sérieusement limitée.

L'enquête publique se déroulera en juin et juillet 2018 et le PLUIH sera opposable au printemps 2019

- Permis de construire :

En 2017, des permis de construire pour 872 logements ont été accordés ou sont en cours d'instruction.

* EQUIPEMENTS PUBLICS

Les réalisations:

- Suite à notre intervention, l'antenne (Orange) a été installée à la Ramée sur la commune de Tournefeuille, au lieu de l'emplacement initial chemin de Guilhermy.
- Création d'une nouvelle aire de jeux pour les petits à Tibaous
- Réfections des chaussées chemin de Tucaut et d'une partie du chemin Basso Cambo
- Mise en place de caméras place de l'église, place des Tibaous, rue Albert Carovis, avenue Eisenhower.

Les projets programmés :

- Aménagement piétons/cycles ER 653 (Chemin de Liffard / Bd. Eisenhower), prévu en 2017 reporté en 2018

Les projets que nous attendons depuis des années:

- Construction d'un gymnase dans le quartier Saint Simon.
- Réhabilitation de l'ancienne école P Bert
- Mise en place d'un Accueil Jeunes pour les ados du quartier.

Saint Simon

ENVIRONNEMENT

RETROSPECTIVE 2017

- Mise en place de CLSH (Centre de loisirs sans hébergement) pour l'ensemble de la population scolaire.
- Réservation d'espace foncier pour les équipements publics à Guilhermy.
- Réservation d'espace foncier pour les équipements publics à Lestang / Eisenhower sur le site NXP

* **COMMERCES:**

L'intermarché de Tibaous a fermé le 31 décembre 2016 et depuis aucune autre enseigne ne s'est installée. Cette absence de superette est très gênant car les habitants ont déserté la zone de chalandises des Tibaous.

* **VOIE DU CANAL DE ST MARTORY (VCSM) :**

La Métropole a la responsabilité du projet depuis le 1er janvier 2017.

La réalisation de ce contournement est évoquée dans le plan de mobilités au chapitre :
AXE 3 LEVIER DE L'ORGANISATION DES RESEAUX ROUTIERS ET DES STATIONNEMENTS

« Cette action s'appuiera sur la démarche de construction d'une vision prospective multimodale sur l'aire métropolitaine toulousaine, dont l'un des objectifs est d'aider à la définition du réseau routier nécessaire au fonctionnement de l'agglomération aux horizons 2030 et 2040 ».

Cette voie de contournement du quartier si elle se réalise un jour sera très différente du projet initial et pour l'instant elle n'est ni programmée ni budgétisée.

* **VOIES CYCLABLES et PIETONNES**

Nos demandes non abouties :

- Discontinuité rue Jean Cuille. / rue Paul-Louis Chelle
- Passage piétons / cycles impasse Thuile – Prilloume
- Liaison chemin de Villenouvelle / chemin de Tucaut
- Aménagement piétons /cycles ER 245 (Ch CantoLaouzetto/ Ch. BAsso Cambo)
- Aménagement rue Dhuoda depuis chemin de Monlong jusqu'à l'école des Tibaous (via le Théâtre de verdure et la rue V. Lopez-Tovar)

Saint Simon

ENVIRONNEMENT

RETROSPECTIVE 2017

***MOBILITES:**

Notre association s'est exprimée en donnant un avis lors de l'enquête publique sur « le Plan de mobilités 2020/2025/2030 ». Ce plan de mobilités se décline en de nombreux projets, dont les principaux sont la construction de la troisième ligne de métro et le déploiement des lignes de bus « Linéo »

* **CIRCULATION :**

Suite à nos demandes répétées, la Métropole a programmé sur plusieurs années la réfection de plusieurs chemins du centre du quartier.

Ch du Renard : réfection chaussée, trottoirs, (démarrage en 2018)

Ch du loup : pluvial, trottoir, chaussée, parkings

Ch Canto-Laouzetto : trottoir, chaussée, parkings

* **FRANCAZAL**

Pas d'évolution de trafic prévue en 2018 et en 2017, il y a eu une légère baisse des mouvements.

Comme ils s'y étaient engagés, les exploitants ont changé le site internet qui permet maintenant de déposer les plaintes.

Au niveau plaintes directement auprès de l'aéroport : 9 seulement en 2017.

Sur la société Tarmac Aerosave qui remplace ASI, cette société ne fera pas du démantèlement d'avions à Franczal, mais de la maintenance, comme ASI. La "casse" des avions se fait à Tarbes.

EDEIS est le nouvel actionnaire à 51%.

Les essais moteurs : suite à notre demande, il y a maintenant un décompte. 95% des essais se font entre 8h et 18h du lundi au vendredi et il faut une dérogation pour sortir de ce créneau (au total 322 essais /an).

Nombre d'emplois actuels : 220.

La société va investir 8 M€ en particulier pour refaire les toitures des hangars.

Saint Simon

ENVIRONNEMENT

RETROSPECTIVE 2017

Il devrait y avoir un meeting en 2018.

Donc il est clair que l'exploitant a bien pris en compte le fait que l'aéroport est en zone dense et la préfecture est attentive au ressenti des riverains.

Pourvu que ça dure...

* **SETMI**

Rapport sur le fonctionnement de l'usine en 2016.

Rien de bien particulier cette année. 278 788 t réceptionnées et 277 960 t traitées (264 750 t en 2015), dont 226 880 t d'OM (Ordures Ménagères-209 095 t en 2015). Accroissements liés à l'augmentation des 'clients' de l'incinérateur. Rappel : capacité maximale : 330 000 t.

Production de vapeur : 607 572 MWh pour 229 323 MWh utilisés, le rendement global annoncé est de 45 %.

Mâchefers : 74 525 t ont été utilisés par l'entreprise Mallet.

Les rejets liquides sont chimiquement dans les normes mais un peu trop chauds, des actions correctrices sont en cours.

Les rejets gazeux sont aussi dans les limites réglementaires avec, proches de leur plafond, les oxydes d'azote (NOX) : moyenne annuelle de 157,5 mg/nm³ mais des pointes mensuelles pouvant monter à 170 ou journalières à 183, pour un maximum autorisé de 200 mg/nm³.

On note même 197,7 lors d'une inspection le 25/10/2016 sur le four 3.

Nous avons attiré l'attention sur le fait que la marge pour l'accroissement de l'émission des NOX était très faible voire nulle et tandis que sur d'autres incinérateurs (Ivry-Annexe 1), le plafond réglementaire était plus bas (80 mg/nm³ au lieu de 200) et respecté.

Le traitement des NOX par la SETMI est chimique (urée), pour diminuer le rejet des NOX il faudrait augmenter la quantité d'urée, une étude datée de 2007 conclut au peu d'intérêt de cette méthode (Annexe 2). Par contre, l'incinérateur d'Ivry utilise un procédé catalytique qui semble efficace au vu des résultats annoncés.

Nous avons donc insisté sur le besoin impérieux de réduire ces émissions et demandé que dans le cadre du projet extension Plaine Campus, le coût de l'installation d'un tel système soit envisagé pour l'incinérateur toulousain.